



Déclaration liminaire de la délégation de **F.O.- DGFIP** au Comité Technique de Réseau du 18 juin 2020.

Monsieur le Président,

Revenir à un mode de dialogue social présentiel dont nous avons perdu l'habitude ne peut qu'être porteur d'espoir au sens d'une amélioration de la situation sanitaire permettant d'envisager le retour à une vie presque normale. Au-delà de ce constat, ce CTR, compte tenu de la période que nous venons de vivre, devrait nous fournir l'occasion d'un véritable échange, voire d'un partage d'expérience et d'information dans la suite du dialogue de ces derniers mois. C'est du moins ainsi que vous nous l'avez présenté et que nous l'avons nous-mêmes appréhendé.

Or, la lecture, tant des documents de travail que du contrat d'objectifs et de moyens (COM), nous inspire à ce stade, la désagréable impression qu'à la DGFIP, si l'on en exclut les avancées technologiques envisagées, le monde d'après pourrait furieusement ressembler à celui d'avant.

En effet, alors que nous aurions pu imaginer que sur la base d'une analyse objective partagée ou non des conséquences de la crise sanitaire, un débat contradictoire pouvait s'installer, vous nous livrez une feuille de route quasi inchangée alors même que le bilan est loin d'être achevé. Ainsi, vous vous appuyez sur la crise qui aurait, nous dites-vous, conforté la nécessité de poursuivre, voire d'amplifier les réformes engagées auparavant. Si nous en restons sur les grands principes, nous pourrions en partager de nombreux. Pour ne citer que le contrat et les orientations stratégiques, qui oserait déclarer en effet, après ce que nous venons de vivre, être opposé à une montée en puissance du télétravail ? Qui encore aurait l'inconscience de mépriser les investissements prévus dans la sphère informatique que nous appelons de vœux depuis de longues années ? Qui, toujours encore, balayerait d'un revers de la main l'inévitable et nécessaire augmentation des tâches de soutien aux entreprises, compte tenu de la situation économique ? Qui, de même, pourrait négliger le besoin d'une plus forte attractivité des carrières ? Qui, enfin, pourrait considérer que l'amélioration du rôle de conseil aux collectivités territoriales n'est pas depuis longtemps nécessaire, de surcroît dans la période ? Personne, sauf à renoncer définitivement à construire la DGFIP du XXI^e siècle. Comme le dirait l'homme qui tombe du cinquième étage, jusque-là, tout va bien, nous sommes d'accord ou presque. En revanche, dès que l'on s'écarte des grands principes pour se pencher sur l'opérationnel, au fur et à mesure que le rez-de-chaussée se

rapproche, les choses se compliquent car, autant nous pouvons partager partiellement le diagnostic, autant nous sommes beaucoup plus circonspects, pour ne pas dire critiques, voire en opposition frontale, sur les remèdes envisagés.

Ainsi, selon votre analyse de la crise, elle aurait mis en lumière les fragilités d'un réseau trop « morcelé » (le seul choix du mot est éloquent) et des petites unités de travail. Or, selon nos informations, il apparaît au contraire que les petites et moyennes structures ont été plus agiles et plus réactives que les grandes qui, elles, ont pâti des problèmes des grandes métropoles (transports en commun) et d'une trop grande spécialisation des tâches. La DGFIP a tenu sa place et joué son rôle dans cette crise inédite, c'est un fait et nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement. Mais, si elle a pu le faire, c'est grâce à l'étendue de son réseau de proximité qui a constitué une force et non une fragilité : équipes resserrées, plus grande polyvalence et, donc, management facilité. Sur le secteur public local notamment, mais pas seulement, ce sont bien la proximité et la connaissance des ordonnateurs par les comptables qui ont permis de maintenir le contact et d'agir au mieux. L'association des maires de France (AMF) ne s'y est d'ailleurs pas trompée et a utilisé des faits ponctuels concernant de gros postes pour communiquer sur le pseudo-manque de réactivité des comptables publics. Certains gros postes se sont en effet trouvés en difficulté du fait d'une trop grande division du travail, rendant peu efficaces voire inopérantes les tentatives de remplacement des agents absents, malgré le volontariat de nombreux agents. De surcroît, l'implantation de ces postes en majorité dans les grandes villes ou grandes métropoles a favorisé la propagation du virus au sein des personnels placés en mode présentiel dans le PCA et contraints de prendre les transports en commun pour rejoindre leur poste de travail, sans la moindre protection, du moins au début.

Pour nous, cette crise n'a fait que confirmer l'inadaptation de ce que vous appelez le Nouveau Réseau de Proximité puisque c'est exactement l'inverse qui a fait notre agilité. Où étaient les points de contact ? Où étaient les buralistes ? Qu'auraient fait les conseillers aux décideurs locaux que n'ont pas faits les comptables ? Quels avantages auraient eu les SGC en termes de relation aux ordonnateurs ? Ce projet doit clairement être abandonné.

Sur les simplifications envisagées, sans être hostiles par principe à tout ce qui peut rendre le travail plus fluide et plus attractif et qui méritera discussion, nous ne sommes pas pour autant prêts à l'abandon des principes prudents de gestion des deniers publics. Au moment où justement la dépense publique risque, une fois encore, de se trouver au cœur des débats, il nous semble opportun de ne pas comme on dit « jeter le bébé avec l'eau du bain ».

Sur les projets informatiques d'amélioration, voire de refondation d'applications devenues obsolètes et inadaptées faute d'investissements à la hauteur de l'enjeu dans un passé encore récent, ils sont non seulement indispensables mais urgents. Ouvrir en outre au télétravail en toute sécurité des applications qui ne le sont pas et augmenter la capacité du réseau constitue une autre urgence révélée par la crise. Pouvoir offrir cette option aux agents volontaires peut faire partie de l'attractivité de la DGFIP. De même, il n'est pas interdit de concevoir le télétravail comme une position de repli mettant notre administration définitivement à l'abri des difficultés que nous

avons connues ces trois derniers mois et qui, sans l'engagement de nos collègues informaticiens, auraient pu être plus importantes. Pour autant, les modalités d'exercice du télétravail doivent être sérieusement encadrées afin d'éviter les abus que nous avons pu constater durant la crise et assorties d'une formation au management à distance, tant le télétravail est plus qu'un dispositif technique et impose de repenser l'organisation du travail dans son ensemble.

*Nous ne pouvons pas passer sous silence le retour d'expérience du volet RH de cette crise et les traces qui vont demeurer dans les équipes de travail. Certes, votre réactivité et celle des équipes qui vous entourent ont permis d'installer rapidement un dialogue qui, pour avoir pris une forme inhabituelle, a fait preuve de son efficacité pour résoudre bon nombre de situations anormales dans le réseau. Cependant, le monde ne s'arrête pas aux frontières de la DGFIP. Dès la montée en puissance de la DGAFP en tant que DRH de toute la fonction publique, **F.O.** avait émis de très vives réserves et la crise a illustré cette position. Des décisions trop « macro » pour être applicables sans heurt au plus près du « terrain », une méconnaissance des spécificités et des contraintes de chacun, une marge de manœuvre très faible à tous les étages de la DGFIP ont abouti à des tensions qui auraient largement pu être évitées par une gestion plus souple, mesurée et intelligente. Nous ne reviendrons pas sur le détail de l'application des ordonnances relatives aux congés, ni sur la prime, nous vous avons déjà tout dit sur les divisions durables qu'elles ont fait naître au sein des collectifs de travail. Cette situation est en outre exacerbée par la réduction drastique des moyens des services RH sur le terrain au profit des CSRH qui ne répondent que par courriel. De ce simple fait, des agents se sont trouvés littéralement abandonnés après avoir essuyé de plein fouet la violence, parce que c'est violent, de s'entendre dire que leur présence n'était pas utile et leur mission non prioritaire. Il ne faudrait pas qu'en plus certains tirent de la crise sanitaire la conclusion qu'une DGFIP recentrée sur ses missions prioritaires pourrait fonctionner avec 40 % de ses effectifs !*

Enfin, s'agissant du contrat d'objectif et de moyens, signé le 16 mars, soit la veille du confinement, les moyens qu'ils prévoient notamment en crédits informatiques mais pas seulement, sont d'ores et déjà insuffisants pour rattraper le retard technique accumulé.

Votre satisfecit sur la contractualisation de moindres suppressions d'emploi est à la fois anachronique et déplacé. Tout comme l'est le développement qui remet à la mode la fongibilité asymétrique ou l'enrôlement de l'action sociale au service de l'accompagnement des restructurations. Nous avons déjà donné dans le registre d'une exemplarité que plus personne ne suit.

Votre quasi-profession de foi sur l'indispensable accompagnement des agents et le développement de carrières attractives contraste sévèrement avec l'absence de plan de qualification ou les résultats des premiers mouvements de mutations sans CAP.

Les acteurs du contrôle fiscal trouveront également dans le paragraphe quasi hagiographique de la loi Essoc, ou vos réflexions sur l'organisation territoriale du

contrôle fiscal, matière à inquiétudes, eux qui, empêchés par les circonstances, se sont largement portés volontaires pour renforcer d'autres services.

Et nous pourrions poursuivre ainsi, mission après mission, sans parvenir à nous départir de l'idée qu'on nous offre un rabot tout neuf !

Aussi, dans la mesure où la possibilité d'une modification du contrat par avenant est prévue en cas de force d'évènement majeur impactant la trajectoire des finances publiques, nous vous demandons une réactualisation de ce contrat après évaluation des besoins et bilan complet de la crise, le moment venu. Nous ne comprendrions pas qu'à rebours du discours du président de la République sur le changement nécessaire, en termes de dialogue notamment, rien ne change à la DGFIP. C'est pourquoi, nous attendons de vous, Monsieur le président, que vous nous développiez les éléments de cette analyse confortant très opportunément les projets en cours et qu'en retour, vous preniez le temps d'entendre ce que nous avons à dire de manière plus complète sur l'ensemble des sujets qui nous occupent aujourd'hui. À vous de nous démontrer que le COM n'est pas que de la COM. Cette crise a conforté la DGFIP dans son rôle majeur dans le fonctionnement de l'État, il serait dommage de continuer à la considérer comme une variable d'ajustement budgétaire. Les agents de la DGFIP ont été, comme à leur habitude, au rendez-vous de la crise : y serez-vous ? À défaut de monde d'après, ouvrirez-vous, vous aussi un nouveau chemin ?